

OFFRE D'EMPLOI

Préposé.e aux loisirs - saisonnier

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

DESCRIPTION D'EMPLOI

Tu es un passionné du sport et tu es à la recherche d'un emploi estival manuel à l'extérieur ? Joins-toi à l'équipe des loisirs pour entretenir et contribuer activement à l'embellissement des parcs et des terrains de jeux de la Ville comme préposé aux loisirs – saisonnier.

Ce que nous offrons :

- Salaire entre 27,64 \$ à 34,48 \$.
- Poste syndiqué, saisonnier;
- Horaire estival de 40 heures par semaine (période de fermeture de l'aréna) (du lundi au jeudi de 7 h à 16 h 30 et le vendredi de 6 h 30 à 12 h 30);
- Vendredi après-midi de congé;
- Programme d'aide aux employés;
- Assurance collective et fonds de pension ;
- Et plus encore!

TÂCHES ET RESPONSABILITÉS

Relevant du chef de division - loisirs et sports, le préposé aux loisirs a pour principales fonctions d'effectuer diverses tâches manuelles relatives à la surveillance, à l'entretien ainsi qu'aux activités propres au bon fonctionnement de l'aréna. Le préposé aux loisirs est affecté aux Services des loisirs et des travaux publics, pour effectuer des tâches de manœuvre, durant la période de fermeture de l'aréna.

Plus précisément, le titulaire du poste devra :

Dès l'ouverture de l'aréna :

- Refaire la surface glacée, tracer les lignes et épaissir la glace au début de la saison. Conduire la surfaceuse et s'occuper d'égaliser la surface au besoin. Assurer le bon fonctionnement de la surfaceuse et de ses composantes (pneus, batterie, niveau des liquides, approvisionnement en carburant... etc.) et s'occuper de changer et d'ajuster le couteau à glace au besoin;
- Participer au montage de la glace, tracer des logos et lettres et appliquer la peinture à l'aide de l'équipement approprié;
- Effectuer les tâches d'entretien ménager et général de l'aréna (balayer et laver les chambres et espaces adjacents à la patinoire, nettoyer et laver les baies vitrées, nettoyer et désinfecter les salles de douches, toilettes, lavabos, déboucher les renvois et voir à l'approvisionnement en papier, savon, etc.);
- Déblayer les entrées principales et les sorties d'urgence après toute accumulation de neige;
- Appliquer la réglementation en vigueur dans un édifice municipal et voir au maintien et à l'ordre et du bon déroulement des activités;
- Signaler toute défectuosité à son supérieur immédiat;
- Compléter les formulaires requis dans l'exercice de ses fonctions;
- Au besoin, accomplir toute autre tâche connexe.

Dès la fermeture de l'aréna :

- Procéder au nettoyage complet de l'aréna et effectuer les travaux mineurs de réparations et de rafraîchissement des bâtiments;
- Voir à la préparation et l'entretien des plateaux sportifs (balle, tennis, pétanque, soccer, etc.);
- Voir à l'entretien des appareils de jeux modulaires dans les parcs municipaux;
- Transporter les équipements requis pour les activités de loisirs ou culture;
- Être affecté en tout temps à travailler avec le Service des travaux publics;
- Au besoin, accomplir toute autre tâche connexe.

Les tâches mentionnées reflètent les éléments caractéristiques de l'emploi identifié et ne doivent pas être considérées comme une énumération exhaustive de toutes les exigences occupationnelles inhérentes.

QUALIFICATIONS ET EXIGENCES

Formation et expérience requises :

- Détenir un diplôme d'études secondaires;
- Détenir un (1) an à deux (2) ans d'expérience dans une fonction similaire;
- Détenir un permis de conduire de classe 5 valide;
- Être en bonne condition physique.

Aptitudes et compétences requises :

- Être responsable, avoir de l'entregent et avoir un bon jugement;
- Faire preuve d'autonomie, d'initiative et avoir un bon esprit d'équipe;
- Faire preuve de discernement et avoir une belle approche client.

DATE D’AFFICHAGE

Tu as jusqu'au **23 mai 2024 inclusivement** pour nous faire parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une photocopie des diplômes requis par courriel à rh@ville.beauharnois.qc.ca.

Nous remercions toutes les personnes qui poseront leur candidature, mais ne communiquerons qu'avec celles retenues pour une entrevue.

La Ville de Beauharnois souscrit au principe d'équité en emploi et offre des opportunités d'emploi à tous sans égard à leur sexe, origine ethnique ou tout autre critère de discrimination illégal. Dans ce document, le générique masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.
